

SAC-940526

UNIVERSITÉ DE MONCTON

125e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 26 mai 1994

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS.ES

Jean-Bernard Robichaud, président

Fernand Arsenault

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Andréa Boudreau-Ouellet

Julien Chiasson

Wilkie Darismé

Léandre Desjardins

Nassir El-Jabi

Luc Frenette

Roger Gervais

Normand Gionet

Jennifer Hébert

Christophe Jankowski

Mariana Kant

Fernand Landry

Nicolas Landry

Rodrigue Landry

Roland G. LeBel

Ronald C. LeBlanc

Bertrand Marion

Priscille Massé

Chadia Moghrabi

Pierre Ouellette

Marielle Préfontaine

Edgar Robichaud

Pascal Robichaud

Irène Savoie

John Sichel

Ba Tran Quang

Michèle Trudeau
Lita Villalon
Francis Weil

INVITÉS.ES

Rhéal Bérubé
Armand Caron
Médard Collette
Alice Guérette-Breau
Louis Malenfant
Viateur Viel
Carol Doucet, observatrice
Truong Vo-Van, observateur
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Paul-Émile Benoit, Fernand E. Girouard, Hektor Haché-Haché, Paul Lanctôt,
Albert Lévesque et Victorin Mallet
ABSENTS: Corine Auger, Gérald Boudreau, Normand Carrier, Nadine Duguay et
Samantha Mayhew

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
4. CORRESPONDANCE 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 5
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-940303 5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 5
 - 7.1 (7.4) Imputabilité et transparence 5
 - 7.2 (7.7) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e
 - 7.3 (7.8) Déontologie et recherche
 - 7.4 (10.5) Éducation: exigences de français 7
 - 7.5 (10.11) Éducation: principes directeurs 13
 - 7.6 (18.1) Procès-verbaux 13
 - 7.7 (18.2) Incidence des coupures budgétaires 14
8. DOSSIER: SCIENCE INFIRMIÈRE
9. RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES
10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-940512
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
 - 11.1
 - 11.2
 - 11.3

11.4

11.5

12. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

12.1

12.2

12.3

12.4

12.5

12.6

12.7

12.8

12.9

12.10

12.11

13. TRANSFERT DES PROGRAMMES DE TECHNOLOGIE À L'ÉCOLE DE GÉNIE

30

14. PROCHAINE RÉUNION 32

25. CLÔTURE 33

ANNEXES 34

ANNEXE A:

ANNEXE B:

ANNEXE C:

ANNEXE D:

ANNEXE E:

ANNEXE F:

ANNEXE G:

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Après avoir salué les personnes présentes, il souhaite la bienvenue à Luc Frenette, professeur du CUSLM et Ricky Landry, étudiant du CUM. Les personnes suivantes se sont excusées: Paul-Émile Benoit, Fernand E. Girouard, Hektor Haché-Haché, Paul Lanctôt, Albert Lévesque et Victorin Mallet.

Monsieur le Président informe les membres que Rino Lacombe sera présent pour les rubriques 11 et 19 de l'ordre du jour.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Pierre Ouellette (1994 05 02) adressée au Secrétaire du Sénat, demandant de mettre à l'ordre du jour *Modifications au règlement universitaire 10.9.3 La fraude*.

Le BDS avait déjà cette rubrique à l'ordre du jour.

4.2 Lettre de Pierre Ouellette (1994 05 03) adressée au Recteur, relativement à l'aménagement de la salle où se déroulent les délibérations du Sénat académique.

Au BDS, il a été convenu que cette requête serait référé au Comité ad hoc qui doit être formé aujourd'hui relativement à la structure et à l'imputabilité.

4.3 Lettre de Christophe Jankowski (1994 05 04) adressée au Président du Sénat, relativement à l'autoroute électronique et au modification de la planification stratégique.

Ces deux sujets reviendront par le biais du procès-verbal du Comité conjoint de la planification.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président précise que la réunion est prévue pour deux jours et devrait se terminer entre 17 h et 17 h 30.

•Ouellette: Le texte sur *La fraude* n'a pas été distribué avec les documents du Sénat. Est-ce qu'on pourrait le distribuer?

•SG: Je n'ai pas d'objection. Le BDS a pris la proposition et a demandé au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de vérifier si vos suggestions avaient été retenues.

•Président: C'est à l'assemblée de décider si on doit en tenir compte.

•Ouellette: J'ai suivi toute la procédure. Le Secrétaire général a dit que mes modifications étaient à l'ordre du jour. Si non, j'aimerais l'inscrire à l'ordre du jour.

•VRER: Je n'ai pas d'objection à distribuer le document. Les vice-doyens ont présenté une proposition qui n'a pas été traité au dernier Sénat. À la suite de cela, Monsieur Ouellette a voulu modifier ce règlement.

•SG: On fera une copie du document et il sera distribué ce midi.

•P. Robichaud: Est-ce que la rubrique 14 pourrait être traité au début de la réunion le 27 mai 1994?

•Président: Le BDS voulait consacrer la journée du 27 sur les grosses rubriques et ne rien référer. Comme il s'agit d'un dépôt, on le mettra au début de la journée du 27 mai 1994.

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

22.1 Statistiques des admissions et réadmissions

R: 01-SAC-940526

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Bertrand Marion

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote sur R: 01 unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-940303

R: 02-SAC-940526

Il est proposé par Lita Villalon et appuyé par Mariana Kant

"Que le procès-verbal SAC-940303 soit adopté."

Vote sur R: 02 unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.4) Imputabilité et transparence

• Recteur: Cette question a été discutée au BDS et au Comité conjoint de la planification. Un document annexé au procès-verbal du CCJ présente une double proposition pour mettre en oeuvre la résolution sur l'imputabilité et la transparence et de créer un comité sur la planification financière. Ce point pourrait être traité avec le procès-verbal du CCJ ou dans les *Affaires découlant du procès-verbal*. La raison pour laquelle cette question est venue au Comité conjoint est pour que les deux instances décisionnelles soient bien informées.

•Président: Il serait approprié de le faire maintenant.

•Recteur: Au dernier Sénat, il a été proposé que la composition soit confié au BDS. Il y a eu des discussions et il a été convenu que le Recteur procéderait à une consultation et qu'il approcherait un certain nombre de membres de la communauté universitaire et que les noms suggérés serait soumis au Sénat pour être entérinés.

R: 03-SAC-940526

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Michèle Trudeau

"Que le comité ad hoc sur l'imputabilité et la transparence soit composé des personnes suivantes:

Nassir El-Jabi, Andréa Boudreau-Ouellet, Anne-Marie Arseneault, Pascal Robichaud et Adrien Bérubé, président et délégué du Recteur."

•Recteur: J'ai vérifié auprès du proposeur de la résolution du Sénat de mars si les membres devaient être des sénateurs et ce n'est pas le cas. Chacune des personnes mentionnées ci-haut a consenti à être nommé audit comité.

Vote sur R: 03 unanime ADOPTÉ.

•Président: Ce Comité s'occupera de la demande de Pierre Ouellette relativement à l'aménagement de la salle de réunion.

7.2 (7.7) Valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e

Francis Weil précise qu'il y a des choses qui ont été accomplies. Une demande a été faite aux universités des provinces Maritimes afin de savoir ce qui se fait sur la valorisation. Les réponses reçues ont été distribuées aux membres du Comité.

•Sichel: La dernière fois, il y avait une proposition de mandat. Y a-t-il un mandat à entériner?

•Weil: Le document a été distribué à la dernière réunion du Sénat et on a demandé de nous faire parvenir les commentaires et nous n'avons rien reçu.

•A. Bérubé: Point d'ordre. On devait reprendre la proposition Haché-Haché - Ouellette.

•Président: L'intention du Conseil est de passer à une consultation et ça se fait. Cette préoccupation sera traitée au point 9 de l'ordre du jour.

7.3 (7.8) Déontologie et recherche

Louis Malenfant informe les membres que le document a été étudié par un aviseur légal. Il y a eu des modifications mineures à la politique.

•F. Landry: Y a-t-il eu des ajustements concernant le rôle du doyen de la FESR et du VRRHAE dans les cas d'arbitrage? Le texte de la politique donnait l'impression que quelqu'un de l'extérieur de l'Université pourrait accuser un membre de l'Université. Ce serait inacceptable.

•Jankowski: Nous avons été saisi de deux demandes spécifiques. Le document ne parle pas assez des études graduées. Toutes les universités canadiennes ont ce genre de mécanisme. La communication est maintenant possible entre les universités.

7.4 (10.5) Éducation: exigences de français

Léandre Desjardins explique. Il suggère de traiter ce point avec la rubrique 19 *Rapport du Comité des programmes* où les exigences sont légèrement adaptées à ceci.

•Président: Il demande le consentement des membres.

•Les membres sont d'accords.

•R. Landry: Ce règlement porte sur l'ancien programme et non sur les nouveaux.

•Président: Donc on devrait traiter immédiatement ce point.

La proposition P: 14-SAC-940303 est de nouveau considérée.

•R. Landry: On a décidé de garder l'ancien règlement et j'aimerais la retirer.

•Président: Il demande à l'assemblée si elle accepte de la retirer.

•Les membres sont d'accords.

La proposition est retirée.

7.5 (10.11) Éducation: principes directeurs

Léandre Desjardins explique. Nous nous sommes donné des principes directeurs sur une nouvelle façon de travailler avec les nouveaux programmes. En réunion, il y a eu des questions. On les a donné à titre d'information et ont produit une réaction. Depuis, la Faculté des sciences de l'éducation a décidé qu'elle n'avait pas d'objection à les déposer au Sénat. elle ne veut pas de résolution pour adopter une façon de gérer. Elle veut garder une certaine flexibilité.

7.6 (18.1) Procès-verbaux

John Sichel précise que le problème est peut-être réglé. Au procès-verbal de novembre, les noms des proposeurs et secondeurs n'apparaissaient pas. Au procès-verbal de mars, tout était redevenu à la normale. Si l'initiative est de continuer comme celui de mars, il n'y a plus de problème.

•SG: Ce qui m'a amené à rédiger un procès-verbal sans les noms des proposeurs et secondeurs est que le Conseil des gouverneurs venait de se donner un code d'éthique et

c'était pour protéger l'identité des personnes. Je n'ai aucune difficulté à continuer comme avant.

7.7 (18.2) Incidence des coupures budgétaires

Priscille Massé explique que sa demande fait suite à la lettre de l'Association des étudiants du Département de science politique. Il s'agit d'une lettre qui exprime des inquiétudes quant à la réduction du nombre de professeurs. Ce genre de coupure s'applique aussi dans d'autres départements. J'ai lu le rapport d'évaluation pour le programme de biochimie et on ressentait le même problème. On vit un contexte de réduction. On a des besoins en ressources techniques. Les conditions actuelles sont difficiles pour compétitionner au niveau national. Il serait prioritaire pour le Sénat de penser à faire une épuration dans les programmes existants. Il faudrait penser de réduire les programmes qui ont un nombre limite d'étudiants; cheminer vers une analyse de nos programmes en fonction des statistiques. Combien l'Université investit dans la formation des professeurs.es au doctorat? Quel est le montant alloué? On devrait être plus patient au niveau de l'embauche. La mode est au doctorat et cela dans toutes les disciplines. Les qualifications au niveau du doctorat sont importantes quitte à avoir des temporaires. Concernant la recherche, il faut faire une épuration dans le dégrèvement, avoir plus de subtilité, considérer les subventions de recherche par les organismes nationaux. Ce qui donne de la crédibilité dépend du nombre de chercheur sur le plan national.

P. Robichaud: Concernant la réduction du corps professoral, il y a des endroits où ça fait très mal, mais dans bien des cas, une augmentation du personnel ne serait pas nécessaire si on gérait mieux les ressources que l'on a. Certaines recherches font partie de l'enseignement. Je suis d'accord à investir dans la formation des maîtres, mais on ne peut garantir que le doctorat soit un gage de qualité d'un bon enseignant.e. Il y a beaucoup à faire dans l'allocation de dégrèvement, il faudrait établir un ordre de priorité.

Tran Quang: Nous allons mettre en vigueur de nouveaux programmes à l'automne, conçu par une évaluation externe. Au moment de l'évaluation, nous avons 7 professeurs à temps plein. En 1994, au moment où les nouveaux programmes entreront en vigueur, nous aurons 5 professeurs. Les activités participatives sont les mêmes. Nous sommes conscient du contexte difficile, mais ici, il faut voir plus loin. Je constate qu'il est très difficile de gérer nos programmes de façon efficace lorsqu'il n'y a pas de politique ou de directive à long terme. J'apprends cette semaine, que les coupures en terme de poste seraient cumulatives. Qu'est-ce que ça veut dire? Qui va absorber? Qui décide? On ne peut planifier sans savoir combien de professeurs.es j'aurai. J'aimerais que le Sénat se penche à savoir si les coupures de postes sont cumulatives? Les autres départements vont être obligés de dépanner un autre. L'incidence n'est pas seulement à l'intérieur d'un département, mais entre départements.

P. Ouellette: De plus en plus, les membres du Sénat devront prendre cela en considération, compte tenu des caractères des départements qui sont petits et avec peu de ressources, avec quelques exceptions. Lorsqu'on est au seuil de la pauvreté, les coupures font mal. On peut difficilement compétitionner. On a développé au Sénat que l'argent et

les questions financières étaient au-dessus de notre dignité. Il va falloir, lorsqu'un nouveau programme arrivera ici, s'abaisser à parler des questions d'argent. On a adopté un nouveau programme en loisir et l'administration ne veut pas donner le nombre de professeurs requis. S'il y a des coupures à faire, il faudra les faire dans l'administration. Il y a des étudiants qui ont fait leur maîtrise qui se sont aperçu que le professeur n'avait pas le doctorat et ils ne pensent pas en avoir pour leur argent. Il faut faire un recrutement agressif et aller chercher des jeunes avec un doctorat. Je pense qu'il faut encadrer les jeunes professeurs par un centre qui va les suivre. Je fais le vœux qu'on soit consulté sur le budget, que ce ne soit pas une question d'un petit groupe de personnes.

LeBlanc: Ça devient difficile, mais il n'y a pas assez de facultés qui le disent. Traditionnellement, le Département de science politique a eu 5 professeurs; avec le transfert, elle en a eu 6, mais jamais 7 professeurs.es. Concernant la lettre, je suis moins préoccupé, nous avons 10 politicologues. J'avais des préoccupations pour le déplacement de cours. Il y a un problème de flexibilité. Nous ne sommes pas rendu au point d'une crise, mais ça viendra.

Jankowski: Ce n'est pas un secret pour personne que les temps sont dur et ce sera plus dur encore. Il y aura moins d'argent. Concernant la question de gestion des ressources et l'aspect financier de l'Université, on s'est fait bercer qu'on allait créer d'autres programmes, qu'on augmenterait le nombre d'étudiants gradués sans ajouter de ressources. Il faudra changer d'attitudes, il faudra responsabiliser tout le monde. Il faut essayer de préserver ce que nous sommes dans la qualité de la recherche. Ce n'est pas un secret qu'il y a des personnes avec un doctorat qui sont en chomages, il faut les trouver.

Moghrabi: En général, on met l'enseignement et la recherche en opposition. Les lectures sont la seule façon de nourrir les professeurs. Quand est-ce que vous pensez qu'on peut faire de la recherche? Les professeurs sont la matière première. On sait que pendant les coupures budgétaires, il faut couper. Ce sont des décisions administratives. On dit oui à la création de nouveaux programmes. Il faut que les coupures soient faites de façon académique. Nous n'avons pas encore maîtriser l'informatique. Que va-t-on faire? L'autoroute électronique s'en vient. Il faut mettre les annonces pour recruter les professeurs.es dans le bulletin de l'ACPU. On ne les met pas là.

VRRHAE: L'annonce des postes paraît dans le bulletin de l'ACPU et l'AUCC. Si elle ne paraît pas, c'est que la date d'échéance ne correspond pas.

Arsenault: Comme doyen, je trouve la situation difficile. On nous prépare à prendre des décisions qui seront pénibles. Il faudrait avoir comme objectif la qualité de vie des étudiants.es à l'Université. J'ai peur que si on continue comme ça, on va s'éteindre. Il ne faut pas leurrer. Qu'est-ce qu'il faut couper? Il n'y a pas beaucoup de suggestions de la part de mes départements. C'est nous qui sommes les spécialistes dans le domaine académique. Il va falloir que les professeurs.es et sénateurs se donnent les priorités. Qu'est-ce qu'on peut faire tout en gardant la qualité de vie. Il y a un travail urgent à faire et il faudra le faire ensemble. Il ne faut pas blâmer l'administration. On sera obligé de

faire des sacrifices. Il est urgent que le Sénat invite toute la communauté universitaire à faire des choix.

VRER: Depuis que je suis là, je n'ai pas eu le luxe de gérer un croissance dans les secteurs. On n'a connu que l'inverse, soit gérer la décroissance. Dans les commentaires, il y a des attentes de choses qui seront faites. Les doyens ont travaillé fort. Ils ont fait des statistiques. Ils ne voudraient pas avoir des conclusions qui émanent seulement de statistiques. Le travail avance. Il y a des catégories qui se dégagent. Le travail avance bien. Dans les facultés, il y a du travail de fait pour repenser le concept des cours doublés afin de les gérer de façon plus judicieuse. Il y a des suggestions de faites aux facultés, comme par exemple au Comité du budget, des suggestions ont été faites. Les facultés ont adopté des modalités différentes. Il y a la question des spécialisations versus majeures. Cette question a été étudié par les doyens. J'ai été agréablement surpris qu'une des personnes honorées lors de la Collation des grades soit une étudiante avec un programme de majeure, mineure. J'ai une collaboration fantastique des doyens.

Recteur: Il y a des discussions et des propositions qui sont positives. Il se dégage une volonté de changement et une prise de conscience au niveau du Sénat. On devra parler de changement de mentalité dans le fonctionnement. Le Sénat peut amener des réponses claires, mais il faut que ces questions soient bien posées. La tâche du Comité qu'on vient de créer sera de se pencher sur le mandat dans une perspective aussi large que possible. On s'est donné des mécanismes, il faudra opérationnaliser les discours qu'on a, prendre ces questions et les faire traiter par un groupe plus restreint et représentatif. Les deux instances décisionnelles nous ont donné le même message. Il faut que l'Université continue, qu'elle choisisse ses priorités et les développe, qu'elle choisisse ses créneaux.

Massé: Le débat a été excellent. Les points de vue confirment mes préoccupations. Je ne veux pas laisser entendre que la recherche était l'unique indicateur. La question du calibre du professeur.e et de sa recherche va déterminer le calibre de l'Université. Je ne veux pas privilégier la recherche au détriment de l'enseignement. Il faut penser au cours qui sont répétés. Pourquoi dupliquer ces cours? Chacun devrait faire un examen de ses programmes. Si on veut comme objectif la crédibilité, il faudra mettre l'emphase sur les organismes nationaux, c'est un indice de qualité.

PAUSE 10 h 50

REPRISE 11 h 5

Monsieur le Président informe les membres qu'un oubli a été faite et qu'il faudrait ajouter à l'ordre du jour la lettre du Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Cette lettre a été expédiée avec tous les documents.

Les membres acceptent d'ajouter le point *Éducation: structure* à la rubrique *Affaires nouvelles*.

8. DOSSIER: SCIENCE INFIRMIÈRE

(Voir l'annexe A, page __)

Léandre Desjardins explique pourquoi le document n'a été expédié aux membres que la veille du Sénat. Le projet était prêt depuis la journée où l'envoi des documents s'est fait. Il y a eu un bris de communication. Il explique par la suite le document.

Concernant les paramètres, on parlait de former 360 infirmiers et infirmières. Aujourd'hui, le Gouvernement fait des projections de 250 infirmiers et infirmières par année. Le Gouvernement a donné des paramètres à l'institution concernant les ressources. Il ne change pas les ressources. Plus on tient compte des réalités, plus il y avait des contraintes. Le modèle choisi n'est pas un modèle théorique, il tient compte d'un certain nombre de réalités. Le document a 6 sections. La première section est la plus importante. Nous n'avons pas de chiffres concernant les ressources financières. Le Sénat devra se prononcer sur l'adoption des sections I et VI. J'ai l'intention de faire cette proposition.

Recteur: En se préoccupant de la situation avec les contraintes, la proposition qui est sur la table aurait comme incidence de modifier la Charte de l'Université de Moncton. On s'est placé au niveau de savoir quels sont les besoins. Si le Sénat se prononce sur le programme enseignement, il devrait en découler comme conséquence d'obtenir du Conseil des gouverneurs une modification à la Charte.

Tran Quang: Suite à la déclaration du Recteur, est-ce qu'un amendement à la Charte serait exclusive à ce programme?

Recteur: La Charte est contraignante. Il faut avoir cette modification. Si la Charte est ouverte, on pourrait penser à avoir une discussion plus large. On pourrait avoir une formulation plus générale. Il y a des conséquences à l'ouverture de la Charte. Il y a d'autres dossiers qui pourraient être soumis pour considération.

Tran Quang: Selon le tableau en page 3, cela signifie qu'en 1998-99, les 3 centres donneraient les 4 années?

Trudeau: C'est bien cela.

R. Landry: Ici, on semble fonctionner avec les ressources telles quelles. Y a-t-il un plan de formation? Y a-t-il une incidence sur le programme de maîtrise?

Trudeau: Les ressources sont planifiées en terme de baccalauréat et lorsqu'on parlera de la maîtrise, on ajoutera les ressources. Ce sont 2 dossiers différents. L'un des principes directeurs était de tenir compte des ressources disponibles dans le secteur. Il faudra avoir les ressources financières pour la formation. À Edmundston, presque tous on la maîtrise. À Moncton, c'est la même chose. Ce n'est pas le cas pour Bathurst. Dans les trois premières années, les enseignants.es devront avoir la maîtrise.

Sichel: La question de la Charte regarde le Comité conjoint de la planification.

Recteur: Si on lit la Charte, on constate que le Sénat doit décider l'implantation du programme et des ressources. Quant à identifier le site comme Bathurst, je ne vois pas comment on peut éviter cette question.

VRER: Il y a des efforts de fait ici pour rester le plus près possible de l'esprit de la Charte. La Charte est très contraignante. Nous on essaie d'aller le plus près, mais en faisant cela, on introduit un site comme Bathurst et ce n'est pas dans la Charte.

Sichel: Concernant la méthode de livraison, on parle de 54 crédits à distance. Quel sera l'impact sur la relation étudiant-professeur sur l'encadrement? Est-ce possible que ce soit évalué pour voir si on a la même qualité.

Trudeau: Il y aura une participation des 3 campus. Les cours seront préparés en commun. C'est un modèle décentralisé, un modèle où les 3 sites sont impliqués. L'enseignement à distance, c'est l'avenir. On déplace le travail. Il y a beaucoup de travail en groupe. On va socialiser de façon plus forte entre les professeurs.es. Concernant l'évaluation, cet impact me préoccupe. Je retiens ce commentaire. Il faudra jumeler à cela un suivi.

F. Landry: Est-il essentiel de donner le programme complet?

Trudeau: Il est important d'aller chercher les gens là où ils sont. Il est important que l'Université se déplace, que le milieu devienne important. Le fait d'aller dans le milieu va nous servir d'assise, on forme des gens pour un système. Ça va être une force positive pour le système de santé.

F. Landry: A-t-on calculé les coûts additionnels qui vont découler du fait qu'on offre le programme dans 3 sites? Est-ce que le Gouvernement est prêt à fournir des ressources additionnels?

Trudeau: Le budget est préparé en fonction des besoins. Si on n'a pas de budget, on devra se pencher sur un autre modèle.

F. Landry: Si le Sénat approuve une nouvelle façon d'offrir ce programme, il faut être confiant d'avoir les ressources additionnels pour ne pas affecter d'autres programmes. Il n'y a aucune indication dans le document qui va dans ce sens.

VRER: Le Gouvernement a dit que l'argent qui est dans le système demeurerait.

F. Landry: J'étais là lorsque l'Université a décidé d'intégrer la formation des maîtres. On prévoyait des modalités financières de façon à protéger l'Université et c'était clair. J'espère qu'on négociera les détails.

Recteur: Il faudra retourner au Gouvernement. Il faudra que la condition financière soit précisée. Ce qui est acquis, c'est ce qui existe déjà soit 5,6 millions qui sera réparti entre les deux universités. Cela peut représenter $\pm 35\%$ pour l'Université de Moncton et le reste

pour UNB. Si on ne peut entrer à l'intérieur de ces ressources, il faudra négocier avec le Gouvernement.

LeBlanc: Le Sénat devrait ajouter une clause où on aurait le privilège de revoir le projet de maintien. Après l'an 2000, qu'est-ce qu'on fait pour entretenir les laboratoires? C'est très couteux. Peut-on ajouter que le Sénat ramène cette question?

Massé: Concernant la formation personnelle des enseignants.es des écoles concernées, comment se fera son intégration dans les rangs du corps professoral?

Trudeau: Ils vont entrer, s'ils acceptent les conditions soit d'aller faire le doctorat dans 5 ans. Ça nécessitera peut-être une catégorie spéciale. Il n'est pas question de changer la convention collective.

Massé: Où l'Université va prendre l'argent pour former son nouveau personnel dans le contexte budgétaire où l'on est?

Trudeau: Il y a des demandes d'argent pour le développement.

Massé: Qu'arrivera-t-il s'il n'y a pas de budget?

Trudeau: Il faudra revoir le projet. J'ai un comité et on se penchera sur les problèmes.

Massé: On parle de livraison, l'étudiant.e n'est pas une marchandise. On parle de socialisation, mais on ne parle pas du contenu au cours de sa formation. L'étudiant.e vient chercher un bagage. Il serait dommage pour l'étudiant.e qui n'auront pas la chance d'être dans un centre universitaire avec un contact avec d'autres disciplines.

Jankowski: Je crois qu'il faut recommander beaucoup de prudence avant d'ouvrir la Charte. Les raisons politiques ne nécessitent pas l'ouverture de la Charte. Concernant les ressources, on sait que l'argent n'est jamais à long terme. Il faut être sur de l'engagement. À la page 3 du document, la phrase suivante est ambiguë: «l'Université de Moncton dispose des budgets disponibles dans les écoles de formation de niveau diplôme. Selon les informations transmises par le Ministère, aucun budget supplémentaire ne serait affecté à ce projet». Concernant la livraison, ce modèle est au stade expérimentale. On ne devrait pas tout miser là-dedans. Je recommande de la prudence sur le mode de livraison. J'admire le courage de l'École de se lancer dans une nouvelle aventure, mais la maîtrise est un projet prioritaire. Vous avez un gros projet d'intégration qui va vous occuper pendant plusieurs années. Je recommande beaucoup de prudence avant d'accepter le principe de ce document. On ne sait pas en quoi le Sénat doit se prononcer.

Président: Nous savons que le VRER veut faire une proposition.

Ouellette: J'ai un certain malaise avec ce projet. C'est une question de principe de l'autonomie des universités. On parle de directives ministérielles. Faisons attention. Nous sommes dans un terrain très dangereux. On a une noble tradition qu'à l'Université de

Moncton on avait des exigences contractuelles. Dans ce cas, est-ce que la clause du doctorat tiendra? Si non, cela aura un impact sur la qualité de la recherche. Le projet est prématuré. Il mériterait une plus longue discussion.

Moghrabi: Est-ce que le document est pour un point d'information ou pour une adoption? Si c'est pour une adoption, cela veut dire qu'on adopte d'ouvrir la Charte. Concernant une catégorie spéciale, je suis allergique à cela pour les femmes. On l'a fait avec les chargée d'enseignement II. Ça va nuire à l'Université. Si le document est pour adoption, il faudra enlever la création de cette catégorie spéciale. Concernant les ressources financières, pour réaliser le programme d'intégration, l'Université dispose du budget disponible. Eux offrent deux ans, alors que nous ce sera 4 ans avec le même argent. Ce sera un programme à rabais. Il faudrait faire l'adoption avec l'obtention d'un financement adéquat.

Recteur: On a vérifié avec la Régie et l'initiative d'ouvrir la Charte relève du Conseil. La proposition ne contient que les parties I et VI. Les parties 2, 3, 4 et 5 font objets de négociation avec le Ministère. Toutes les remarques à ce niveau vont devoir faire l'objet de précision. Il faut voir avant si pour le volet académique on a un accord suffisant pour avancer.

Moghrabi: Qu'est-ce que UNB fait?

P. Robichaud: Est-on prêt à prendre une décision aujourd'hui? Je ne suis pas certain qu'on s'en va vers une décision. Le numéro 6 implique les sections 2, 3, 4 et 5. Il faut en tenir compte. J'ai de la misère qu'on veuille offrir ce programme dans les trois composantes. Ne devrait-on pas aller vers une solution moins coûteuse?

Trudeau: C'est la situation que les gens impliqués veulent voir implanter. L'autre proposition ne sera pas nécessairement moins coûteuse. On est parti du point de vue du projet qu'on voulait.

VRER: Le contact avec d'autres disciplines est une question légitime. Il y a eu des discussions, on en a parlé avec UNB. Il est évident qu'on trouve un certain nombre de composantes. Concernant la socialisation, il y en a d'autres types pour lesquels l'Université a été accusé d'être fautive. On est à la frontière des 2 types. On introduit un concept à distance. Concernant la question financière à long terme, un site peut être rappelé s'il n'y a pas assez d'étudiants. Ça se fait déjà à l'Université. Pourquoi le mettre pour les sciences infirmières et pas pour les autres. Concernant les coûts et les négociations à faire avec le Gouvernement, ce sera fait en juin. Il reste un mois à mettre les conditions de financement. J'ai bien aimé la suggestion qui rappelait l'éducation. De façon générale, là où il y a des conditions garanties pour 10 ans, c'est pas comme ça que les sources de financement se font. Il va falloir avoir des considérations dans la préparation du plan. Si on veut former 100 diplômés à Moncton, en capitalisation ça change toute l'histoire. Je ne crois pas qu'on puisse sauter à des conclusions. Concernant la clause du doctorat, il y a des personnes des écoles diplômées qui choisiront de ne pas avoir le statut de professeur. On ne change pas cela. Les catégories existantes sont celles qu'on utilise. Avec le Vice-recteur de UNB, nous avons convenu un certain nombre de paramètres. Pour ce qui est du

programme, nous n'avons pas l'intention de créer un nouveau programme, ni de changer de méthodes pour contrôler un programme. Concernant les ressources humaines, on veut utiliser le système existant pour l'intégration du personnel. L'argent utilisé pour 2 ans alors qu'on passe à une formation de 4 ans, ce ne sera pas facile pour l'Université. Ils disent qu'on a l'avantage d'en former un peu moins et on aura la clientèle pendant 4 ans.

Président: Est-ce qu'on pourrait avoir une idée de la proposition avant d'aller dîner.

Caron: Je comprends les préoccupations de certains sénateurs. Par contre, on a vécu une ambivalence en ce qui a trait au lieu de livraison. Quand on fait le tour de la question, on se dit: quelle est notre première préoccupation? Est-ce nous ou la clientèle qu'on dessert. Ce qui m'importe c'est que les personnes aient accès à cette formation, surtout qu'on parle d'une clientèle adulte. Le partenariat avec le milieu est un critère important. L'Université a avantage à s'approcher du milieu. Pour la formation à distance, nous au CUS, le modèle de formation à distance est importante. Actuellement 20% de nos inscriptions à l'Éducation permanente sont des cours médiatisés. Ça me réjouit de voir les sciences infirmières le faire de façon agressive. Il faut prendre les devants, c'est l'application qui m'importe. Il faut aller de l'avant. Il ne faut pas avoir d'innover.

R: 04-SAC-940526

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

"Que le Sénat appuie en principe le projet d'intégration, à l'École des sciences infirmières, des écoles francophones de formation infirmière de niveau diplôme."

"Que les sections I et VI du projet, respectivement intitulées «Programmes d'enseignement» et «Admissions/ contingentement» soient adoptées, les autres sections pouvant faire l'objet d'ajustement au cours de l'implantation."

DÎNER: 12 h 35

REPRISE: 13 h 45

Monsieur le Président demande de traiter cette proposition en deux parties.

Sur la première partie

"Que le Sénat appuie en principe le projet d'intégration, à l'École des sciences infirmières, des écoles francophones de formation infirmière de niveau diplôme."

F. Landry: Il faudrait que le Sénat dise que l'approbation est sujette à l'obtention de financement, exiger qu'il y ait un budget spécial pour environ 8 ans.

Moghrabi: Puisque le document est un projet, je demande d'enlever la nouvelle catégorie pour les professeurs.es.

Trudeau: Je ne suis pas d'accord avec la sous catégorie, mais si c'est la seule façon de les intégrer, il faut avoir cette possibilité si c'est nécessaire.

Moghrabi: Est-ce qu'on peut ajouter «en dernier recours»?

Trudeau: Je n'ai pas de problème avec cela.

Préfontaine: On parle d'un projet d'intégration, on parle de l'idée, on ne parle pas du document.

F. Arsenault: Il faudrait se garder une porte de sortie, les ressources financières ne s'annoncent pas très fortes. L'Université va avoir un poids supplémentaire. J'ai beaucoup de crainte.

Vote sur R: 04 unanime ADOPTÉ.

Sur la deuxième partie

R: 05-SAC-940526

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Michèle Trudeau

"Que les sections I et VI du projet, respectivement intitulées «Programmes d'enseignement» et «Admissions/ contingentement» soient adoptées, les autres sections pouvant faire l'objet d'ajustements au cours de l'implantation."

Massé: Lorsqu'on dit «pouvant faire l'objet d'ajustement», qu'est-ce que ça veut dire?

VRER: Que dans les autres sections, il y a des choses qui sont du ressort du Conseil des gouverneurs.

Président: Est-ce que la dernière partie est nécessaire?

Le proposeur et le second acceptent d'enlever: «les autres sections pouvant faire l'objet d'ajustements au cours de l'implantation».

La résolution se lira

"Que les sections I et VI du projet, respectivement intitulées «Programmes d'enseignement» et «Admissions/ contingentement» soient adoptées."

Amendement

R: 06-SAC-940526

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Fernand Arsenault

"Ajouter à la proposition: aux conditions suivantes:

- 1) Que la pertinence et le coût de livraison sur trois sites soient réévalués après 8 ans;*
- 2) Que le gouvernement s'engage à financer adéquatement le nouveau programme et ce, en vertu de budgets spécifiques pour une période d'au moins huit ans."*

Président: Je me questionne sur la recevabilité.

F. Landry: On approuve des modalités importantes.

VRER: J'exorte le Président d'assemblée à être flexible. Il y a des gens que ça va influencer le vote.

SG: Un amendement veut dire qu'on ajoute ou retranche à une proposition.

P. Robichaud: Un amendement ne doit pas changer le sens fondamentale.

Président: J'accepte cet amendement.

Jankowski: J'ai déjà connu un cas semblable avec l'administration publique, on devait l'évaluer et ça n'a pas toujours été fait.

Boudreau-Ouellet: Le financement spécifique viendrait-il de l'externe ou du budget de l'Université?

F. Landry: Le budget requis pour livrer le nouveau programme, il faut qu'il soit spécifié par le Gouvernement.

Président: Donc on parle d'un financement externe.

El-Jabi: Nous avons actuellement des programmes avec un financement spécifique et c'est pour une période indéterminée.

Président: Je suggère qu'on enlève la dernière partie soit: «pour une période d'au moins huit ans».

Le proposeur et le secondeur acceptent.

L'amendement se lira

"Ajouter à la proposition: aux conditions suivantes:

- 1) Que la pertinence et le coût de livraison sur trois sites soient réévalués après 8 ans;*

2) *Que le gouvernement s'engage à financer adéquatement le nouveau programme et ce, en vertu de budgets spécifiques."*

LeBel: La CESPM est impliquée dans ce projet et elle représente les provinces Maritimes. Il y a donc une implication des autres provinces. Je n'ai pas entendu qu'on dépassait les sommes d'argent qu'on allait avoir. Doit-on s'attendre à avoir des problèmes?

Trudeau: L'intention du Ministère est de contrôler les coûts. Je ne suis pas sûr qu'il serait fermé si on arrivait avec un budget réaliste. Le modèle proposé permet d'avoir un contrôle. Le projet préconise l'enseignement à distance, donc on pourrait avoir de l'argent de ce secteur. La récurrence des coûts les préoccupe. On entre dans l'ordre de grandeur.

VRER: La CESPM est pour les trois provinces. Dans beaucoup de cas, la discussion se fait à la CESPM. Les projets qui se passent au Nouveau-Brunswick, c'est le Gouvernement du Nouveau-Brunswick qui en est responsable. Ils ont été bien à ce niveau. Quant au coût, on peut, au niveau du fonctionnement, le faire avec l'argent qu'on a. Quand on applique l'enseignement à distance, il y a une diminution des cours récurrents. Il y a un potentiel qu'on trouve au coût moindre pour la livraison du programme.

P. Robichaud: Si on accepte, est-ce que ça implique que le Sénat est en faveur d'ouvrir la Charte? Est-ce réaliste d'arriver au Gouvernement alors qu'ils ont dit qu'ils ne donneraient pas d'argent nouveau? Est-ce qu'on va de l'avant même si on n'a pas le financement spécifique?

Recteur: Sur les questions de la Charte, elles sont à l'effet qu'il faudrait une modification à la Charte. On va probablement arriver à la même conclusion. L'analyse a été faite, mais nous avons suffisamment d'information. On discute de ce projet depuis 1990. Il y a déjà eu une évaluation de coût supérieur à ce que le Gouvernement était prêt à consentir. Quand on parle du projet, on parle des démarches entreprises depuis 1990. On doit faire la démonstration qu'on essaie de vivre à l'intérieur, mais si ce n'est pas possible, rien ne dit qu'on ne pourra avoir des négociations avec une démonstration. Les ressources sont une contrainte importante. La 2e condition devient notre mandat de négociation avec le Gouvernement. L'intention est claire et bien comprise. On ne devrait pas créer des contraintes additionnelles parce qu'on fait ce projet.

Jankowski: Le Sénat n'a pas autorisé personne à négocier l'ouverture de la Charte. On devrait se limiter à l'interprétation du texte que nous avons déjà.

Vote unanime ADOPTÉ.

Sur la proposition telle qu'amendée (Voir l'annexe A)

"Que les sections I et VI du projet, respectivement intitulées «Programmes d'enseignement» et «Admissions/ contingentement» soient adoptées aux conditions suivantes:

- 1) Que la pertinence et le coût de livraison sur trois sites soient réévalués après 8 ans;*
- 2) Que le gouvernement s'engage à financer adéquatement le nouveau programme et ce, en vertu de budgets spécifiques."*

Tran Quang: Est-ce que vous allez prévoir des cours de formation générale pour les cours à Bathurst?

VRER: Le projet, c'est le programme qui existe présentement. On ne modifie pas le programme.

Tran Quang: On parle de livraison.

Tout est inclus.

Tran Quang: Qui va donner les cours de formation générale?

VRER: Ce sera la responsabilité du CUS d'offrir ces cours.

Sichel: Je suis préoccupé par la Charte. Ce qui est écrit ici, je peux l'accepter. Le Recteur dit que ça nécessite l'ouverture de la Charte. Je ne peux accepter de donner un chèque en blanc. Je suis certain qu'on pourrait interpréter qu'on pourrait donner des cours à Bathurst sans l'ouverture de la Charte. Je pourrais faire l'amendement.

Il n'est pas de la prérogative du Sénat d'ouvrir ou non la Charte.

Recteur: Probablement qu'il faudra ouvrir la Charte. Ce n'est pas un chèque en blanc. Si on décide après un avis, on demandera au Conseil d'ouvrir la Charte. Il faudra revenir au Sénat. Il est évident que le Conseil des gouverneurs et le Sénat devra revoir cela. Il y a beaucoup d'eau qui passera sous les ponts avant qu'on revienne avec la question de la Charte.

Vote sur R: 05 Pour 33 Contre 1 ADOPTÉ.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES

(Voir l'annexe B, page __)

Monsieur le Président précise que plusieurs personnes impliquées pourraient se retirer à un moment donné. Il pourrait rester pour donner de l'information.

SG: Je ne crois pas que les doyens soient obligés de se retirer. Je vois plutôt la direction générale de se retirer.

Recteur: Il faut rappeler que c'est un comité mandaté par le Conseil des gouverneurs. Ce dernier a décidé de procéder à une consultation quant aux mécanismes et procédures présentés ici. Les cadres se sont abstenus d'intervenir. Je demande le privilège de me retirer lorsque le Sénat voudra discuter du fond. Le Secrétaire général a agi comme secrétaire du Comité et aurait peut-être des informations à donner.

VRER: À la dernière réunion du Conseil, les cadres se sont retirés et je suis resté pour donner l'information reçu du Sénat et je me suis retiré par la suite. Les doyens n'ont pas été consulté, alors que nous l'avons été. Il est important que les doyens demeurent dans le processus de consultation.

Les cadres se retirent.

F. Landry: Est-il possible de discuter la question en deux tranches, soit les cadres en premier lieu et les doyens après?

Président: Si on fait sortir les doyens, nous n'aurions pas le quorum.

SG: Les modifications apportées dans le document sont les mêmes, que vous soyez doyens ou directeurs.

Président: Nous n'avons pas à adopter, mais faire des commentaires ou des recommandations.

Tran Quang: Le Sénat a le quorum pour rendre ses déclarations légitimes et valides. Est-ce que les personnes en conflit d'intérêt rend invalide les décisions du Sénat?

Jankowski: Vous n'avez pas l'intention d'accepter des recommandations?

Président: On peut donner des commentaires et même des recommandations.

Moghrabi: Concernant le quorum, si une personne se retire parce qu'elle est en conflit d'intérêt, c'est comme si elle était là.

Président: Si quelqu'un demande si on a le quorum, je devrai le vérifier.

Gionet: Il ne faut pas oublier la proposition P: 04 du dernier Sénat.

Sichel: Concernant la proposition du Sénat en page 7?

Président: J'ai reçu des commentaires que ça n'avait pas été bien reçu au Conseil des gouverneurs.

Gilles Long explique le document. Le Comité de révision, c'était le Comité exécutif. Il a commencé à siéger à l'automne 1993. Le Secrétaire général a agi comme invité et secrétaire du Comité. Le 24 janvier, le Comité recevait le vice-recteur aux ressources humaines de l'Université de Montréal, Alain Vaillancourt, qui a expliqué la procédure en usage au Québec. Après le Comité a produit le rapport soumis ici et soumis au Conseil des gouverneurs. Les deux principaux majeurs sont le renouvellement des mandats; on parle de la procédure longue. Notre procédure actuelle prévoit qu'après un premier mandat, il postule comme tous les autres. Ici ce qui est proposé c'est une procédure courte de renouvellement pour qu'une personne puisse signifier son intention de continuer. S'il ne doit pas renouveler son mandat, on entame la procédure longue. À la dernière page, il y a la durée des mandats. À l'exception du vice-recteur de constituante qui a un mandat renouvelable, tous les autres sont renouvelable une fois. Ici, on propose 5 ans renouvelable. Les universités du Québec ont cette formulation. Selon Monsieur Vaillancourt, lorsqu'une personne arrive en fonction, ils font la présomption qu'il va rester pour deux mandats. S'il veut rester pour un troisième mandat, on tombe avec la procédure initiale soit la procédure longue.

P. Robichaud: À la page 7, lorsqu'on dit: 3 membres nommés par le CES, est-ce que la personne doit être membre du CGV?

SG: Aucune indication comme ce serait des membres du Conseil.

P. Robichaud: Page 19, concernant le représentant des étudiants, normalement c'est l'Association qui les nomme et ici c'est la Faculté qui les nomme.

Gionet: Concernant un 3e mandat, vous avez donné l'exemple de l'Université de Montréal.

SG: Si ce document est accepté, ça s'appliquerait aussi. Ce qui n'est pas ici n'est pas touché. Ici on a les choses que le Conseil propose.

LeBlanc: Il n'y a pas de principe guide. Le poste du secrétaire général est renouvelable, pourquoi? Je crois à une certaine stabilité.

SG: Dans les universités du Québec, le poste de secrétaire général est à mandat. À l'Université de Montréal et à l'Université Laval, lorsqu'un nouveau recteur arrive en poste, tous les vice-recteurs changent. Le poste de secrétaire général n'est pas lié au poste de recteur.

LeBlanc: J'ai fait partie de différents comités où j'avais le privilège de voir les connaissances du secrétaire général. A-t-on tort de croire qu'on perd cela?

SG: Je ne peux commenter cela.

Jankowski: Dans la procédure actuelle, il y avait celle du doyen de la FESR, elle n'y est plus.

SG: Ce qui est proposé ici, c'est la même procédure que les autres doyens.

Jankowski: À la page 19, il y a une double appellation, on parle d'un comité consultatif dans la 3e colonne. Je crois vivre une situation difficile concernant les personnes nommées par la faculté, il faudrait préciser certains détails. On dit également que le ou la secrétaire siège avec voix consultative.

SG: Voix consultative veut dire sans droit de vote. À la page 14, il y a eu un oubli important, il faudrait ajouter le *Sénat*.

Ouellette: Est-ce vraiment des politiques ou des procédures? Pourquoi au juste avez-vous retenu le modèle que je qualifie de québécois?

SG: Les membres avaient un document avec la procédure de 8 universités canadiennes.

Ouellette: Quelle allure ont les procédures hors Québec?

SG: Les universités anglaises c'est très différent.

Ouellette: Est-ce que quelqu'un peut être renouvelé généralement?

SG: Les membres du Comité savent bien qu'une personne qui va faire plus de 2 mandats sont très rares. Dans une université américaine la moyenne est de 6 ans. La procédure telle que rédigée peut permettre à des personnes exceptionnelles de faire plus de deux mandats. À l'Université de Montréal, un recteur a essayé d'avoir un troisième mandat et il a été battu.

Ouellette: Le consultant a-t-il mis ses recommandations par écrits?

SG: Ça été une session d'information. On a pu communiquer avec lui au fur et à mesure qu'on avançait. Nous avons demandé pour un consultant, mais il nous aurait coûté environ 15 000\$. Ce n'est pas le consultant qui a préparé le document.

Ouellette: Jusqu'à quel point avez-vous retenu ses recommandations?

SG: Il n'a pas fait de recommandation.

Ouellette: Lorsque vous le questionner, était-ce une amélioration?

SG: La procédure de renouvellement par écrit, on voulait savoir comment on le faisait.

F. Landry: Concernant le vice-recteur à l'administration, au Québec, ont-il un mandat de 5 ans?

SG: Oui, ils ont un mandat de 5 ans.

F. Landry: C'est difficile d'aller chercher quelqu'un pour 5 ans.

SG: La présomption est qu'elle vient pour 2 mandats. Le Conseil se garde la possibilité de pouvoir évaluer.

Moghrabi: Quelle est la différence, du point de vue légal, entre la procédure et la politique?

SG: Ça s'appelle politique maintenant. Ça n'a pas été changé.

Moghrabi: Concernant le nombre de poste visé par la procédure, je ne vois que 11 postes alors qu'il me semble qu'il y en avait 18. Je ne vois pas celle du vice-recteur adjoint, du développement universitaire, du bibliothécaire en chef.

SG: Dans la procédure actuelle, il y en a 12. Il n'y en a que 11 car celle du doyen de la FESR a été jumelée avec celle du doyen. La durée des mandats, c'est la liste que le Comité propose au Conseil des gouverneurs. Le Comité a fait la révision de la procédure existante. Je n'ai jamais vu un poste de bibliothécaire en chef avec un mandat. À la dernière page, les postes visées sont dans la politique actuelle et dans les Statuts et règlements. S'il y en a qui n'y sont pas, c'est que le Comité ne veut pas les modifier.

Moghrabi: Nous n'avons pas la politique.

Président: J'aimerais qu'on se limite à ce qu'on a sur la table.

Moghrabi: Nous n'avons pas de procédure des cadres nommés.

SG: Par exemple, pour le bibliothécaire en chef, on peut faire une procédure ad hoc en s'inspirant d'une procédure existante.

Moghrabi: Un pair au poste pour le vice-recteur de constituante, ça veut dire quoi?

SG: C'est quelqu'un qui occupe un poste semblable.

LeBlanc: Qu'est-ce qu'on a pour un directeur d'école rattachée?

SG: On ne l'a pas touché. Elle demeure intacte.

LeBlanc: Nous avons une école intégrée et pas de procédure.

SG: La procédure existante demeure.

B. Bérubé: La procédure actuelle se trouve où?

SG: Je l'ai au bureau. Il y a deux choses. Il y a la procédure de sélection et il y a la durée des mandats.

N. Landry: Y a-t-il moyen d'intégrer le directeur de l'Éducation permanente?

Chiasson: On parle d'un rapport préliminaire, pourquoi le Sénat est tenu de s'en tenir à cela?

SG: Il n'y en aura pas d'autre. Ce document sera présenté au Conseil avec vos recommandations.

Le Secrétaire général se retire.

PAUSE: 15 h 35

REPRISE: 15 h 45

Monsieur le Président suggère aux membres du Sénat de siéger en Comité plénier.

R: 07-SAC-940526

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Adrien Bérubé

"Que le Sénat siège en Comité plénier pour l'étude de ce document."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. PROCHAINE RÉUNION

Monsieur le Président vérifie auprès des membres la possibilité de tenir une réunion spéciale pour terminer l'étude des programmes de la Faculté des sciences de l'éducation. Le Bureau de direction du Sénat précisera une date et en avertira les membres dès que possible.

La prochaine réunion régulière aura lieu le 26 mai 1994 à 9 heures.

20. CLÔTURE

R: 22-SAC-940303

Il est proposé par Pascal Robichaud

"Que la séance soit levée."

Vote sur R: 22 unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 18 h 40.

Contresigné le _____

_____ Jean-Bernard Robichaud, Président

_____ Gilles Long, Secrétaire